

**Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !**

Le lundi 3 juin 2024

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 3 juin à 20h tenue sous la présidence de Madame Mélissa Lord, mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand
Monsieur Richard Bossé
Monsieur Patrick Beaulieu
Monsieur Roberto Pelletier
Monsieur Frédéric Beaulieu
Monsieur Normand Lizotte

Assiste également à la séance du conseil, Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1- Mot de bienvenue

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2- Conformité du quorum

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3- Adoption de l'ordre du jour

PROJET ORDRE DU JOUR

1- MOT DE BIENVENUE

2- CONFORMITÉ DU QUORUM

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

4.1 Réunion du 6 mai 2024

5- SUIVI DES DOSSIERS :

6- APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

6.1 Approbation des comptes et des déboursés

7- CORRESPONDANCE :

8- AFFAIRES FINANCIÈRES :

- 8.1 Cérémonie de remises des diplômes - école secondaire de Cabano
- 8.2 Demande d'un citoyen : taxes vidange 2024

9- GREFFE ET ORGANISATION :

- 9.1 Résolution - demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la sûreté du Québec – appui
- 9.2 Acceptation offre de service
- 9.3 Résolution pour accepter l'engagement d'une ressource horticole
- 9.4 Résolution d'appui - disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

11- TRAVAUX PUBLICS :

- 11.1 Engagement d'une employée aux travaux publics
- 11.2 Acceptation d'une offre de services pour la préparation de plan et devis d'appel d'offres de services professionnels
- 11.3 Acceptation d'une soumission pour effectuer le marquage de la chaussée
- 11.4 Renouvellement du contrat d'entretien hivernal des routes sous la juridiction du MTMD pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 & 2026-2027
- 11.5 Engagement d'un employé aux travaux publics

12- URBANISME :

- 12.1 Avis de motion – adoption du projet de règlement numéro 418 amendant le règlement de zonage numéro 373 et ses amendements sur le territoire de la municipalité de St-Louis-du-Ha! Ha!
- 12.2 Avis de motion - adoption du premier projet de règlement 448 modifiant le règlement de zonage numéro 373 et ses amendements

13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :

- 13.1 Résolution pour l'embauche d'étudiants pour le camp de jours
- 13.2 Acceptation visite du camion de crème molle
- 13.3 Acceptation achat chandail camp de jours

14- CAMPING DU LAC DÔLE :

- 14.1 Engagement d'un responsable au Camping du Lac Dôle
- 14.2 Engagement d'une préposée a l'accueille et au ménage au Camping du Lac Dôle
- 14.3 Engagement d'une sauveteuse au Camping du Lac Dôle
- 14.4 Autorisation pour l'achat d'une toile pour la piscine du camping lac dôle

15- AFFAIRES DIVERSES :

- 15.1 Demande commandite Comité des Loisirs
- 15.2 Acceptation achat de veste pour la voirie
- 15.3 Acceptation remboursement facture pour le matricule 9382_70_6641.00_0000 – bris égout du côté municipal
- 15.4 Autorisation pour demande pour le fond vitalisation à la MRC

16- PÉRIODE DE QUESTIONS :

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est donc proposé par monsieur Frédéric Beaulieu appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Affaires diverses » ouvert.

-ADOPTÉ-

4- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

4.1 RÉUNION DU 6 MAI 2024 ;

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Il est proposé par Madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Normand Lizotte, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 mai 2024 soit adopté et que Madame la mairesse et Madame la directrice générale/greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

5- SUIVI DES DOSSIERS :

- Johanny Morneau-Briand, assemblé général pour la bibliothèque 25 mai à Rivière-du-Loup (partage d'informations 70 participants)
- Richard Bossé OH réunion le 11 juin prochain.

- Roberto Pelletier, préparation fête National le 23 juin et ensemencement fait au Lac Dôle la semaine dernière;
- Frédéric Beaulieu réunion Haut Sommet dissolution (3 AGA pour mettre à jour)
- Normand Lizotte réunion RIDT, acceptation factures

6- APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES

6.1 APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES MUNICIPALITE :

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0053

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 31 mai 2024 et d'autoriser le paiement à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **122 733.10 \$** et de salaire net de **45 044.35 \$**

-ADOPTÉE-

7- CORRESPONDANCE

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de la correspondance, la directrice générale fait un bref compte rendu.

8- AFFAIRES FINANCIÈRES :

8.1 CÉRÉMONIE DE REMISES DES DIPLÔMES – ÉCOLE SECONDAIRE DE CABANO

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0054

Une autre année scolaire tire à sa fin et la direction de l'École secondaire de Cabano planifie la réalisation de la traditionnelle cérémonie de remise des diplômes pour les finissants et finissantes;

ATTENDU QUE cette cérémonie aura lieu le jeudi 20 juin à 19 h au gymnase de l'école secondaire de Cabano;

ATTENDU QUE dix (10) étudiants(es) de Saint-Louis-du-Ha! Ha! termineront leur secondaire cette année et sont les suivants (es) :

- Adèle Bérubé
- Alexis Daudelin
- Rosalie Dumont-Bouchard
- Angelina Dupuis

- Loïc Fitzback
- Élise Levesque
- Michel Levesque
- Édouard Nadeau
- Anna Pelletier
- Félix Thibault

EN CONSÉQUENCE : La Municipalité verse une bourse de 50 \$ pour chaque étudiants (es) pour un montant total de 500.00 \$, ce montant sera remis à l'école secondaire de Cabano. Nous souhaitons la meilleure des chances à ses jeunes qui débiteront une nouvelle vie sous peu et que du meilleur pour leur projet futur.

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

-ADOPTÉE-

8.2 DEMANDE D'UN CITOYEN : TAXES VIDANGE 2024

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0055

ATTENDU QU'une demande nous a été adressée pour l'exemption des taxes de vidange pour l'immeuble sise au 133, du Rang Vauban;

ATTENDU QUE le service de collecte d'ordure ne passe pas chez le citoyen matricule 8882 05 4505 00 0000.

Il est proposé par Madame Johanny Morneau-Briand appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité accepte que la taxe de vidange soient enlevées que pour l'année 2024 en attendant que la déserte sois en fonction.

-ADOPTÉE-

9- GREFFE ET ORGANISATION :

9.1 RÉSOLUTION – DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – APPUI

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0056

CONSIDERANT la résolution numéro 139-05-2024 de la Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot en demande d'appui à la Municipalité d'Upton pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDERANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet ;

CONSIDERANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître ;

CONSIDERANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. Patrick Beaulieu

Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers et conseillères présents

DE DEMANDER formellement au Gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de Saint-Hyacinthe – Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, à la MRC d'Acton Vale, à la MRC des Maskoutains, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

-ADOPTÉE-

9.2 ACCEPTATION OFFRE DE SERVICE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0057

CONSIDÉRANT la réception d'une offre de service pour les traitements de fertilisation de nos espaces verts 2024;

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

d'accepter l'offre de service de Paysage Témis au montant de 2 998.50 \$ plus taxes.

-ADOPTÉE-

9.3 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE HORTICOLE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0058

CONSIDÉRANT QUE la personne qui a été engagée l'année dernière est disposée à reprendre le travail cette année aux mêmes conditions plus une augmentation salariale supérieure à l'an passé;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par Madame Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'engagement de madame Diane Paradis pour s'occuper de nos aménagements paysagers (à temps partiel) et représentant environs 16 heures/semaines.

Les conditions salariales de cette employée sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 216 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit.

-ADOPTÉE-

9.4 RÉSOLUTION D'APPUIE - DISPARITION DES COMPTOIRS DESJARDINS ET DES GUICHETS AUTOMATIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0059

ATTENDU QUE la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre municipalité compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre municipalité;

ATTENDU QUE près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

ATTENDU QUE notre municipalité souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;

Madame Johanny Morneau-Briand se retire 20H23

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Normand Lizotte que le conseil de notre municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! joigne la signature à celle de près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté.

Il est également accepté que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

-ADOPTÉE-

Retour de Madame Johanny Morneau-Briand 20H25.

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

11- TRAVAUX PUBLICS :

11.1 ENGAGEMENT D'UNE EMPLOYÉE JOURNALIÈRE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0060

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'engager quelqu'un pour faire divers travaux à la municipalité ;

CONSIDERANT QU'elle était déjà employée au sein de la municipalité,

Madame Johanny Morneau-Briand se retire 20H26

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité d'autoriser le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à engager madame Émy Briand en tant qu'employée journalière pour aider aux autres employés de la municipalité.

Les conditions salariales pour cet employé sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 217 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit.

Madame Johanny Morneau-Briand revient à 20H28

-ADOPTÉE-

11.2 ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES POUR LA PRÉPARATION DE PLAN ET DEVIS D'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0061

CONSIDÉRANT QUE le ponceau sur la Route Vauban a subi des dommages suite à des pluies diluviennes à l'été 2023 et qu'il est en fin de vie. Nous devons le remplacer;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir des plans et devis pour exécuter le remplacement du dit ponceau ;

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'appel d'offres de services professionnels pour faire les plans et devis ont été demandées;

CONSIDÉRANT la réception de deux propositions de services présentées par « BOUCHARD SERVICE – CONSEIL » de Saint-Alexandre de Kamouraska au montant de 3 840.00 \$ plus taxes et de « TETRA TECH » de Rivière-du-Loup au montant de 33 620.00\$ plus taxes, pour la préparation de plans et devis pour le remplacement de ponceau existant sur la route Vauban;

Il est proposé par monsieur Normand Lizotte, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à accepter la proposition de services présentés par « BOUCHARD SERVICE – CONSEIL » de Saint-Alexandre de Kamouraska au montant de 3 840.00 \$ plus taxes pour la préparation de plans et devis d'appel d'offres de services professionnels dans le cadre du projet de remplacement d'un ponceau existant sur la Route Vauban.

-ADOPTÉE-

11.3 ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR EFFECTUER LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0062

CONSIDÉRANT la demande de soumission qui a été préparée pour le marquage de la chaussée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu 2 soumissionnaires qui ont présenté une soumission « PERMALIGNE » au montant de 27 158.70 \$ plus taxes et « MULTI-LIGNES DE L'EST » au montant de 26 938.42\$ plus taxes ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à accepter la soumission de la compagnie « MULTI-LIGNES DE L'EST » au montant de 26 938.42 \$ du kilomètre plus taxes.

-ADOPTÉE-

**11.4 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN
HIVERNAL DES ROUTES SOUS LA JURIDICTION DU
MTMD POUR LES SAISONS 2024-2025, 2025-2026 &
2026-2027**

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0063

Reporter à la prochaine séance

**11.5 ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ AUX TRAVAUX
PUBLICS**

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0064

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'engager un employé supplémentaire pour faire l'entretien et les travaux de voirie d'été;

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité d'autoriser le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à engager monsieur Zachary Dion pour faire des travaux d'entretien et de voirie d'été et pour aider aux autres employés réguliers de la municipalité.

Les conditions salariales pour ces employés sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 222 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit.

-ADOPTÉE-

12- URBANISME :

**12.1 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 418 AMENDANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 373 ET SES AMENDEMENTS SUR
LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-LOUIS-DU-
HA! HA!**

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0065

Je, Johanny Morneau-Briand, conseillère, donne avis de motion du projet de règlement numéro 418 amendant le Règlement de zonage numéro 373 et ses amendements sur le territoire de la municipalité de St-Louis-du-Ha! Ha!

(Présentation)

Le projet de règlement R-418 vise à rendre possible certains usages agricoles dans les zones industrielles sur le territoire de la municipalité et ce, en conformité avec le Règlement 02-10-45 modifiant le règlement 02-10 édifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata. Il vise donc à modifier le Règlement de zonage pour rendre compatibles

certaines usages agricoles avec l'affectation industrielle, soit les points e), f) et g) de la liste suivante :

- a) Les usages industriels ;
- b) Les usages commerciaux apparentés aux usages industriels tels que le commerce de gros, les services et commerces reliés au camionnage ou les commerces nécessitant de l'entreposage extérieur ;
- c) Services d'utilité publique, transport et production d'énergie ;
- d) Les services commerces autoroutiers adjacents aux bretelles d'accès aux autoroutes.
- e) Les cultures intérieures et les serres horticoles ;
- f) Les élevages intérieurs d'insectes et les élevages piscicoles en bassin ;
- g) La préparation et la vente au détail des produits issus des productions autorisées aux paragraphes e) et f) en conformité avec la réglementation provinciale et fédérale.

Projet de règlement numéro 418 modifiant le Règlement de zonage 373 et ses amendements de la municipalité de St-Louis-du-Ha! Ha!

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-45 modifiant le Règlement 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata est entré en vigueur le 27 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-45 est le règlement par lequel il y a l'ajout de certains usages agricoles compatible avec l'affectation industrielle ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Louis-du-Ha! Ha! dispose d'une période de 6 mois pour adopter tout règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour l'adoption du présent projet de règlement a été donné le 3 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Lizotte, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu que le Conseil municipal de la municipalité de St-Louis-du-Ha! Ha! adopte le projet de règlement numéro 418 et il est statué et décrété par le présent projet de règlement ce qui suit :

CHAPITRE 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 418 modifiant le Règlement de zonage numéro 373 et ses amendements de la municipalité de St-Louis-du-Ha! Ha! ».

ARTICLE 3 TERRITOIRE ASSUJETTI

Le présent règlement s'applique sur la totalité du territoire de la municipalité de St-Louis-du-Ha! Ha!

ARTICLE 4 PERSONNES ASSUJETTIES

Toute personne morale de droit public ou de droit privé et toute personne physique est assujettie au présent règlement. Le gouvernement du Québec, ses ministres et les mandataires de l'État québécois sont soumis à son application suivant les dispositions de l'article 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

ARTICLE 5 VALIDITÉ

Le Conseil adopte le présent règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe, de manière à ce que, si un chapitre, un article, un alinéa, un paragraphe, ou un sous-paragraphe de ce règlement était ou devait être un jour déclaré nul, toute autre disposition de ce règlement demeure en vigueur.

ARTICLE 6 LE RÈGLEMENT ET LES LOIS

Aucun article du présent règlement ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne morale ou physique à l'application des lois du Canada et du Québec.

CHAPITRE 2 AMENDEMENT DES USAGES AUTORISÉS EN ZONE INDUSTRIELLE

ARTICLE 7 AMENDEMENT DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATION DES ZONES I

La grille de spécification des zones I est amendée telle que présentée à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 8 AMENDEMENT DE L'ARTICLE 6.4.3. USAGES SECONDAIRES À UN USAGE AGRICOLE

L'article 6.4.3. est amendé par l'ajout d'un 3e alinéa qui stipule :

« Le premier et deuxième alinéa de l'article 6.4.3 ne s'applique pas lorsque l'usage principal agricole est implanté dans une zone industrielle (I). »

ARTICLE 9 AJOUT DE L'ARTICLE 6.4.3.1 USAGES SECONDAIRES À UN USAGE AGRICOLE AUTORISÉ DANS UNE ZONE INDUSTRIELLE (I)

L'article 6.4.3.1. Usages secondaires à un usage agricole autorisé dans une zone industrielle (I) est insérer entre l'article 6.4.3 et 6.4.4 et cet article stipule :

« La préparation et la vente au détail des produits issus des usages agricoles, autorisés dans les zones industrielles (I), sont permises à condition d'être réalisées en conformité avec la réglementation provinciale et fédérale. »

CHAPITRE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

ARTICLE 10 ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de motion :
Adoption du projet règlement :
Adopté à la séance :
Avis de conformité de la MRC :
Avis de promulgation :
Certifié par : _____ le
____/____/____
Marie-Josée Corbin, directrice générale et greffière-
trésorière

Annexe 1 : Grille de spécification

Madame Johanny Morneau-Briand s'en va de la réunion 20H43 urgent familiale.

12.2 AVIS DE MOTION - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 448 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 373 ET SES AMENDEMENTS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0066

Je, Normand Lizotte, conseiller, donne un avis de motion du premier projet de Règlement numéro 448 modifiant le Règlement de zonage numéro 373 et ses amendements

(Présentation)

Le projet de règlement a pour objectif d'ajouter une nouvelle zone mixte à partir de la zone publique avec une nouvelle grille de spécification pour cette dernière. Le projet de règlement a aussi pour objectif d'apporter certaines corrections concernant les dispositions se rapportant aux piscines pour s'ajuster au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles. Il permettra aussi d'ajouter le cadre normatif sur les études géotechniques pour les secteurs de forte pente sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!. Le règlement n'a aucun impact budgétaire pour la municipalité.

CONSIDÉRANT QU' en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la Loi ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier la zone publique pour une zone mixte ainsi qu'une grille spécifique pour cette nouvelle zone mixte ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit apporter certaines corrections concernant les dispositions sur les piscines résidentielles et les secteurs en forte pente ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 3 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur Richard Bossé

appuyé par monsieur Patrick Beaulieu

et résolu à l'unanimité,

D'adopter le projet de Règlement numéro 448 modifiant le Règlement de zonage 373 et ses amendements de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! tel qu'annexé à la présente résolution et comme s'il était ici reproduit en entier.

-ADOPTÉE-

13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :

13.1 RESOLUTION POUR L'EMBAUCHE D'ETUDIANTS POUR LE CAMP DE JOURS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0067

CONSIDERANT QUE notre projet étudiant « Emploi d'été Canada » a été accepté pour les moniteurs au terrain de jeux ;

CONSIDERANT QUE cette année, un poste a été subventionné par le projet « Emploi été Canada » ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à engager 5 étudiantes, donc une coordonnatrice et 4 animatrices au terrain de jeux.

Les étudiants sont :

- Eve-Marie Ouellet, coordonnatrice du camp de jour
- Lyvia Morneau
- Koraly Rioux
- Adèle Lemelin
- Léa Lemelin

Les conditions salariales de ces employées sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote «218 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit.

-ADOPTÉE-

13.2 ACCEPTATION VISITE DU CAMION DE CRÈME MOLLE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0068

CONSIDERANT QUE par les deux années passées, l'activité de la visite du camion de crème molle a été très apprécié par nos citoyens ;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le conseil municipal de la municipalité d'accepter que madame Diane Bossé confirme la visite du camion de crème glacé dans notre municipalité le 22 juin 2024 de 18h00 à 19h00 au montant de 300.00\$ plus taxes.

-ADOPTÉE-

13.3 ACCEPTATION ACHAT CHANDAIL CAMP DE JOURS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0069

CONSIDERANT QUE le camp de jour approche à grand pas et comme à chaque année, des chandails avec logo sont remis à chaque jeunes inscrivent ;

CONSIDERANT QUE nous avons reçu 2 soumissions, une de «EXCEL PROMO+» au montant de 577.25\$ plus taxes et l'autre de «PUBLI PRINT» au montant de 463.16\$ plus taxes ;

Il est proposé par monsieur Normand Lizotte, appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à accepter la soumission de la compagnie « PUBLI-PRINT » au montant de 463.16 \$ plus taxes.

-ADOPTÉE-

14. CAMPING DU LAC DÔLE :

14.1 ENGAGEMENT D'UN RESPONSABLE AU CAMPING DU LAC DÔLE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0070

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'engager un responsable au Camping du Lac Dôle ;

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le conseil municipal de la municipalité d'engager monsieur Dany Beaulieu pour occuper le poste de responsable au Camping du Lac Dôle de notre municipalité. Les conditions salariales pour cette employée sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote «219» et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit.

-ADOPTÉE-

14.2 ENGAGEMENT D'UNE PREPOSEE A L'ACCUEILLE ET AU MENAGE AU CAMPING DU LAC DÔLE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0071

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'engager un employé pour faire l'entretien des chalets et l'accueille au Camping du Lac Dôle ;

CONSIDERANT QU'il y a eu affichage de poste et que nous avons procédé à 2 entrevues ;

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le conseil municipal de la municipalité d'engager madame Laury Ouellet pour occuper le poste de préposée à l'accueille et ménage au Camping du Lac Dôle de notre municipalité. Les conditions salariales pour cette employée sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 220 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit.

-ADOPTÉE-

14.3 ENGAGEMENT D'UNE SAUVETEUSE AU CAMPING DU LAC DÔLE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0072

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'engager une sauveteuse au Camping du Lac Dôle ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le conseil municipal de la municipalité d'engager Daphnée Quirion pour occuper le poste sauveteuse au Camping du Lac Dôle de notre municipalité. Les conditions salariales pour cette employée sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 221 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit.

-ADOPTÉE-

14.4 AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UNE TOILE POUR LA PISCINE DU CAMPING LAC DÔLE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0073

CONSIDERANT QUE la toile de la piscine du Camping du Lac Dôle est en fin de vie et qui faut la remplacer ;

CONSIDERANT QUE nous avons reçu 2 soumissions,

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! d'autoriser l'achat d'une toile pour la piscine au camping du Lac Dôle au montant 599.00S plus taxes.

-ADOPTÉE-

15- AFFAIRES DIVERSES :

15.1 DEMANDE COMMANDITE COMITÉ DES LOISIRS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0074

CONSIDERANT QUE nous avons reçu une demande de commandite du Comité des Loisirs pour la 4^e édition du Tournoi de balle donnée de Marco Dumont ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le conseil municipal de la municipalité à verser un montant de 100.00\$ et autorise le prêt d'équipement que nos employés mettront à votre disposition.

-ADOPTÉE-

15.2 ACCEPTATION ACHAT DE VESTE POUR LA VOIRIE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0075

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! d'autoriser l'achat de veste polard pour les employés temps plein à la voirie au montant de 68.25\$ plus taxes.

-ADOPTÉE-

15.3 ACCEPTATION REMBOURSEMENT FACTURE POUR LE MATRICULE 9382_70_6641.00_0000 – BRIS ÉGOUT DU CÔTÉ MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0076

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! d'accepter le remboursement de facture pour régler le dossier final du matricule 9382_70_6641.00_0000 pour les bris égout du côté municipal au montant de 1 190.82 \$

-ADOPTÉE-

15.4 AUTORISATION POUR DEMANDE POUR LE FOND VITALISATION À LA MRC

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-06-0077

CONSIDERANT QUE nous aimerions réaliser un projet pour une serre municipale et qu'il serait possible de faire une demande à la MRC pour le fond de vitalisation;

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! d'autoriser la directrice générale, Marie-Josée Corbin à faire une demande pour le fond vitalisation à la MRC et à signer pour et au nom de la municipalité tous document nécessaire à la demande du projet.

-ADOPTÉE-

16- PÉRIODE DE QUESTIONS :

À la période de question, une personne a adressé une question aux membres du conseil et cette dernière a été répondu à la satisfaction de l'intervenant.

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à **21H06**.

Je, Mélissa Lord, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Conformément l'article 144 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

Mélissa Lord

Mairesse

Marie-Josée Corbin

Directrice générale/greffière- trésorière